

**COMMUNE DE ROGNAIX**

**PLAN  
D'INDEXATION EN Z**

**2 – Plan de zonage**

*Nature des risques pris en compte :*  
inondations, crues torrentielles,  
glissements de terrain, affaissements,  
chutes de pierres, avalanches

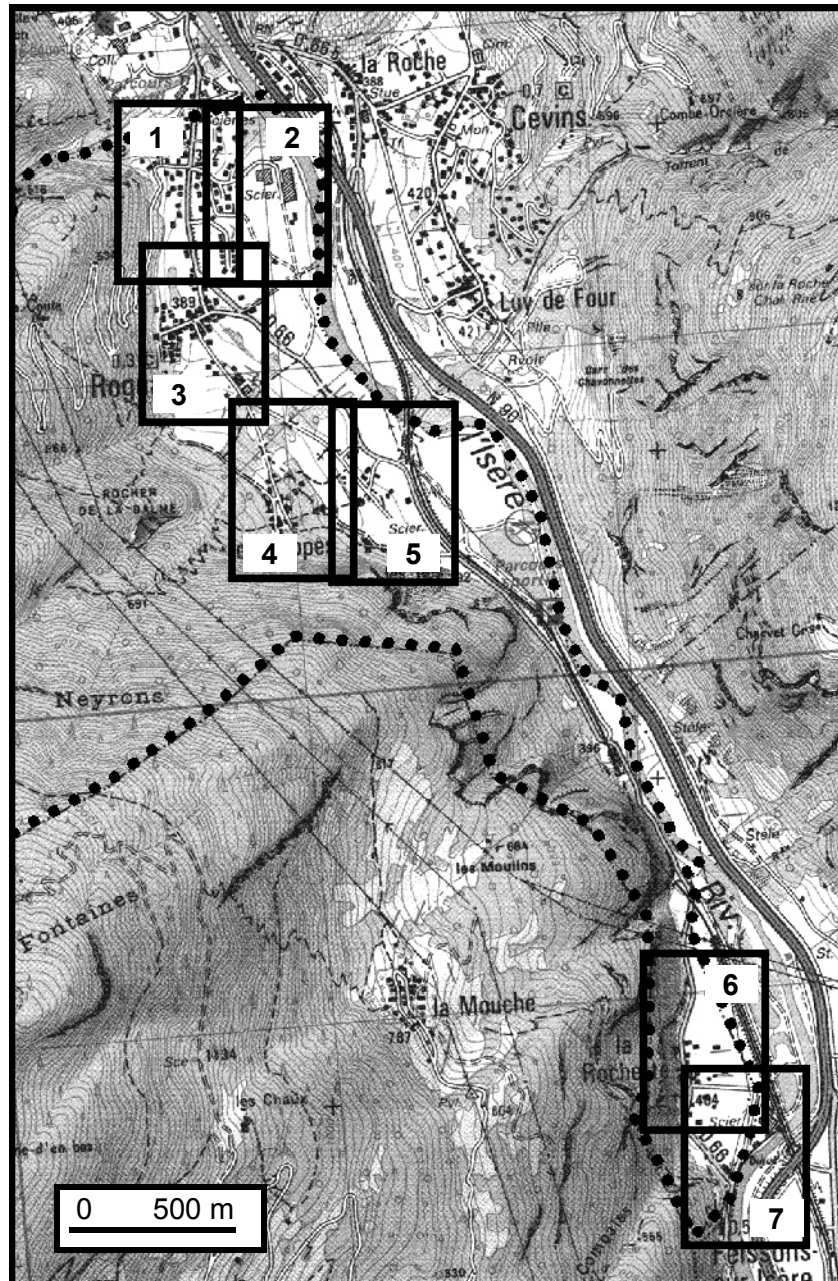
*Nature des enjeux :*  
urbanisation

Juillet 2009

## 1.1. LOCALISATION DES SECTEURS ÉTUDIÉS

Plan des secteurs d'étude retenus :

Les zones d'études du PIZ proviennent des zones urbanisées du Plan Local d'Urbanisme.



## 1.2. INDEXATION EN Z

### 1.2.1. Présentation

La légende utilisée sur les plans cadastraux est la suivante.

Chaque zone concernée par un phénomène naturel visible et/ou prévisible, définie sans équivoque sur le plan, est signalée par un "Z".

Cette information est complétée :

- par un exposant qui indique les possibilités d'aménagement de la zone et la présence de dispositifs de protection, s'il en existe ;
- par un indice qui indique la nature du (des) phénomène(s) naturel(s) en cause ; le phénomène naturel qui l'emporte pour la qualification de la zone est souligné.

### 1.2.2. Exposants et indices utilisés

#### *Indications portées en exposants*

	<b>Significa- tion</b>	<b>Description</b>
<b>N</b>	Non constructible	Zone aujourd'hui non bâtie, soumise en l'état actuel du site à un risque fort tel qu'il exclue la réalisation de tout projet de construction.
<b>F</b>	Risque fort	Zone aujourd'hui bâtie, soumise en l'état actuel du site à un <u>risque fort</u> tel qu'il justifie le maintien du bâti à l'existant, sans changement de destination, à l'exception de ceux qui entraîneraient une diminution de la vulnérabilité, et sans réalisation d'aménagements susceptibles d'augmenter celle-ci ; peut cependant être autorisé tout projet d'aménagement ou d'extension limitée (10 à 20% de la SHON telle qu'elle est constatée à la date de réalisation du PIZ) du bâti existant, qui aurait pour effet de réduire sa vulnérabilité grâce à la mise en œuvre de prescriptions spéciales propres à renforcer la sécurité du bâti et de ses occupants.
<b>M</b>	Risque moyen	Zone soumise en l'état actuel du site (ou après réalisation de dispositifs, déportés, de protection) à un <u>risque moyen</u> tel qu'il autorise l'aménagement et l'extension du bâti existant, et la réalisation de bâtiments nouveaux, sous réserve que tout projet, entre autres ceux entraînant un changement de destination et/ou une augmentation de la vulnérabilité, prenne en compte des prescriptions spéciales, intégrées au projet, propres à assurer la sécurité des occupants.
<b>f</b>	Risque faible	Zone soumise en l'état actuel du site (ou après réalisation de dispositifs, déportés, de protection) à un <u>risque faible</u> tel qu'il autorise l'aménagement et l'extension du bâti existant, et la réalisation de bâtiments nouveaux ; des recommandations de confort peuvent être mises en œuvre afin de protéger le bâti et ses occupants des inconvénients mineurs.
<b>/p</b>	Protection	Zone soumise à un risque, mais qui, compte tenu de l'existence de dispositifs, déportés, de protection, est en l'état actuel du site (ou après réalisation de dispositifs, déportés, de protection) librement constructible sous réserve du maintien de l'efficacité présente du dispositif.
<b>0</b>	Prévention	Zone sans risque mais qui fait l'objet de recommandations étant donné l'existence de risques dans une zone voisine, afin de limiter l'étendue de ces risques.

Indications portées en indices

Abréviations	Phénomènes naturels
<b>A</b>	Avalanches
<b>B</b>	Chutes de blocs
<b>C</b>	Coulées boueuses issues de glissements de terrain ou de
<b>E</b>	Effondrements
<b>F</b>	Affaissements
<b>G</b>	Glissements de terrain
<b>I</b>	Inondations
<b>R</b>	Ravinement
<b>S</b>	Erosion de berge

Exemples

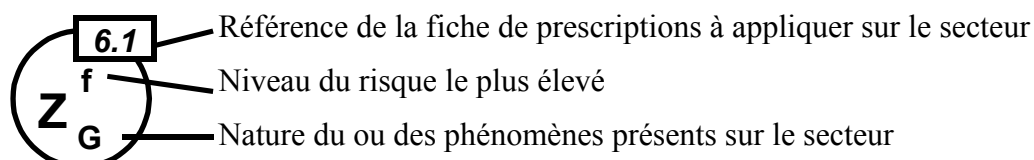
<b>Z<sub>B</sub></b>	Zone soumise à un risque de chutes de blocs.
<b>Z<sub>A, B</sub></b>	Zone soumise à des risques d'avalanches et de chutes de blocs, le risque chutes de blocs l'emportant sur le risque avalanches, pour la qualification des risques dans la zone.
<b>Z<sub>B, C</sub><sup>M</sup></b>	Zone soumise à un risque moyen, exposée aux risques de chutes de blocs et de coulées boueuses, ce dernier phénomène l'emportant pour la qualification de la zone.
<b>Z<sub>A, G</sub><sup>F/p</sup></b>	Zone soumise à un risque fort malgré la présence de dispositifs de protection, exposée aux risques d'avalanches et de glissements de terrain, ce dernier phénomène l'emportant pour la qualification de la zone.

### 1.2.3. Cartographie

Echelle : 1/2000<sup>ème</sup>

- ● ● ● Limite de la commune
- Limite des secteurs étudiés
- Limite des secteurs indexés

Indexation de la zone



**Z<sub>0</sub>** Secteur où aucun phénomène naturel n'a été retenu

**Z<sup>N</sup>** Secteur non constructible